

Accueil>Intenter une action en justice>Atlas judiciaire européen en matière civile>Indemnisation des victimes de la criminalité

Indemnisation des victimes de la criminalité

Langues pour la transmission des demandes

La demande d'indemnisation doit être présentée en langue slovène.

Formulaire de demande d'indemnisation

La demande d'indemnisation doit être présentée sur la base du formulaire établi, accompagné d'une déclaration. Le formulaire est disponible sur le site du Ministère de la justice. Les formulaires destinés aux membres des minorités italienne et hongroise sont également disponibles sous la forme de traduction non officielle.

http://www.mp.gov.si/si/delovna_podrocja/direktorat_za_kaznovalno_pravo_in_clovekove_pravice/sekto_r_za_popravo_kvivic_in_podporo_zrtvam_kaznivih_dejanj/odskodnine_zrtvam_kaznivih_dejanj/

Le formulaire est également disponible en langue anglaise (voir ci-dessous), mais uniquement à titre d'information; la demande doit être présentée en langue slovène.

http://www.mp.gov.si/en/areas_of_work/legislation_on_the_justice_system/sekto_r_za_popravo_kvivic_in_podporo_zrtvam_kaznivih_dejanj/crime_victims_compensation_national_cross_boarder_situations/

Dernière mise à jour: 15/01/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.